

Leçon 10.

Aménager les territoires ultramarins français.

Problématique : Comment aménager les territoires ultramarins français pour réduire les inégalités ?

I. Les territoires ultramarins français, des territoires particuliers...

Les territoires ultra-marins permettent à la France d'être présente militairement, culturellement et politiquement en de nombreux endroits du monde et **de posséder la 2ème plus grande ZEE (après les Etats-Unis). Ces territoires ont des particularités, atouts ou contraintes, dont l'aménagement du territoire doit tenir compte :**

→ des statuts différents des différentes collectivités territoriales ultramarines :

➤ **les DROM (Départements et Région d'Outre-Mer : Guadeloupe et Réunion)** ont un statut équivalent aux régions et départements de métropole.

➤ **les CTU (Collectivités Territoriales Uniques : Martinique, Guyane, Mayotte)** résultent de la fusion du département et de la région en une seule administration.

➤ **les COM (Collectivités d'Outre-Mer : Saint Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna)** sont plus autonomes. Ainsi, la Polynésie française dispose d'un président du territoire et d'une assemblée législative.

➤ **les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises),** qui n'ont pas d'habitants permanents, et la Nouvelle Calédonie ont des statuts à part.

→ **l'éloignement de la métropole.** Ainsi, la Guadeloupe est à 6700 Km de la métropole, la Polynésie française à 15 700 km et la Nouvelle-Calédonie à 18 000km). La question de l'**enclavement** se pose donc dans ces territoires.

→ **l'insularité** (ce sont des îles, à l'exception de la Guyane), un atout pour le tourisme mais une contrainte pour le développement économique.

→ **le climat : polaire dans les TAAF, tropical ailleurs.**

→ **les risques naturels** : cyclones, séismes, éruptions volcaniques.

→ **les paysages et les milieux naturels à préserver** : mangroves, récifs coralliens, lagons, forêt tropicale...

ZEE (Zone Economique Exclusive) : bande de mer ou d'océan sur laquelle un État riverain (parfois plusieurs États dans le cas d'accords de gestion partagée) dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources. Bande limitée par la ligne des 200 milles marins internationaux (370 km) à partir de la ligne de base. *Si le*

rivage le plus proche est à moins de 200 milles nautiques, on trace en principe la frontière à mi-distance des lignes de base des deux pays riverains.

Enclavement : c'est le fait de ne pas posséder de relations faciles avec l'extérieur.

Insularité : caractère d'île. L'insularité peut être une contrainte (éloignement au continent) et un atout (tourisme).

Mangrove : forêt tropicale présente dans les marais littoraux. Elle est formée, entre autres, de palétuviers (arbres qui supportent l'eau saumâtre et dont les racines remontent au lieu de descendre).

II. ... Marqués par des inégalités.

Les territoires ultramarins sont marqués par plusieurs inégalités :

- **des inégalités par rapport à la métropole** : le taux de **chômage** y est deux fois plus **élevé** (voire 3 fois à Mayotte), le **PIB par habitant** y est **plus faible**, le pourcentage de jeunes de 18 ans en difficulté pour lire y est 3 à 7 fois plus élevé, le **coût de la vie, notamment pour les produits alimentaires**, y est également plus **élevé du fait de l'insularité** et le taux de mortalité infantile y est également plus élevé. Les territoires ultramarins accusent donc un certain retard de développement par rapport à la métropole.

- **des inégalités à l'intérieur de ces territoires** : les écarts entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres y sont élevés (plus qu'en métropole) et, au sein de chaque territoire, certaines zones sont plus en difficulté que d'autres. Ainsi, en Martinique, le centre de l'île est plus riche que le Nord ou le Sud.

Cependant, ces territoires, aidés par la France et l'UE, constituent des **îlots de richesse dans leur environnement** et sont donc attractifs. Ainsi, Mayotte accueille des migrants comoriens et la Guyane, des migrants du Brésil, du Suriname et d'Haïti.

Métropole : du grec *mêtropolis*, de *mêtêr*, mère, et *polis*, ville. Etat possédant des territoires extérieurs. (autre sens du mot : principales villes d'une région, d'un Etat).

III. Des aménagements pour réduire les inégalités.

L'État français et les collectivités d'outre-mer (DROM, CTU, COM...) mènent ensemble des politiques d'aménagement du territoire pour réduire les inégalités et garantir la continuité territoriale :

→ **construction d'infrastructures pour désenclaver les territoires (routes, ponts, aéroport)** et les relier au mieux à la métropole ou aux territoires voisins.

Exemples : la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion, un piste longue pour l'aéroport de Mayotte, le pont entre la France et le Brésil sur l'Oyapock à Saint-George.

→ Développement des relations entre les territoires d'outre-mer et les pays voisins avec l'entrée de DROM-COM **dans des organisations régionales** afin de permettre le développement de l'économie, et donc la création de richesses et d'emploi.

Exemple : « Interreg Caraïbes » permet la coopération de 40 pays et territoires dans les domaines de l'économie, de la santé, des énergies renouvelables, de la gestion de l'environnement et des risques naturels... La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin y sont associés.

→ **Développement d'activités économiques génératrices d'emplois et de revenus, notamment le tourisme pour créer de la richesse**. Cela nécessite la construction d'hôtels ou la rénovation éco-responsable des hôtels existants, le développement de l'activité de croisière mais aussi la création de parcs nationaux pour valoriser le patrimoine naturel et culturel. Des labels permettent aux hôtels de s'inscrire dans le développement durable (label « clé verte » par exemple).

Exemple : la réserve naturelle de la Caravelle en Martinique

→ Mise en place de projets pour **répondre aux besoins en logements, en écoles et assurer l'accès à l'eau courante potable, à l'électricité, aux télécommunications de tous**. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

Exemples : rénovation urbaine de plusieurs quartiers de Saint-Denis de la Réunion avec réhabilitation de logements (maisons ou immeubles), construction d'écoles, aménagements d'espaces verts, aménagements pour les transports doux.

Construction d'une centrale électrique biomasse dans le village de Cacao en Guyane pour répondre aux besoins croissants de la population. Cette centrale permet d'améliorer l'accès à l'électricité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de valoriser des ressources locales (bois issu des scieries locales et de parcelles gérées durablement).

→ **Les projets menés dans les territoires ultramarins sont financés par les collectivités territoriales, par l'État et par l'U.E. qui intègre ces territoire comme RUP (Région UltraPériphérique).**

Continuité territoriale : principe visant à fournir les mêmes prestations et les mêmes services, notamment en matière d'aménagement, à tous les habitants d'un territoire.

Politique d'aménagement du territoire : ensemble de mesures pour organiser la répartition des hommes, des activités et des équipements sur un espace.

RUP (Région UltraPériphérique) : Territoire marqué par un éloignement par rapport au continent européen et des difficultés économiques. Les RUP font l'objet d'aides spécifiques.

Leçon 10.

Aménager les territoires ultramarins français.

Problématique : Comment aménager les territoires ultramarins français pour réduire les inégalités ?

I. Les territoires ultramarins français, des territoires particuliers...

Les territoires ultra-marins permettent à la France d'être présente militairement, culturellement et politiquement en de nombreux endroits du monde et de posséder la 2ème plus grande ZEE (après les Etats-Unis). Ces territoires ont des particularités, atouts ou contraintes, dont l'aménagement du territoire doit tenir compte :

→ des statuts différents :

- les DROM (Départements et Région d'Outre-Mer : Guadeloupe et Réunion) ont un statut équivalent aux régions et départements de métropole.

- les CTU (Collectivités Territoriales Uniques : Martinique, Guyane, Mayotte) résultent de la fusion du département et de la région en une seule administration.

- Les COM (Collectivités d'Outre-Mer : Saint Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna) sont plus autonomes. Ainsi, la Polynésie française dispose d'un président du territoire et d'une assemblée législative.

- les TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises), qui n'ont pas d'habitants permanents, et la Nouvelle Calédonie ont des statuts à part.

→ l'éloignement de la métropole. Ainsi, la Guadeloupe est à 6700 Km de la métropole, la Polynésie française à 15 700 km et la Nouvelle-Calédonie à 18 000km). La question de l'enclavement se pose donc dans ces territoires.

→ l'insularité (ce sont des îles, à l'exception de la Guyane), un atout pour le tourisme mais une contrainte pour le développement économique.

→ le climat : polaire dans les TAAF, tropical ailleurs.

→ les risques naturels : cyclones, séismes, éruptions volcaniques.

→ les paysages et les milieux naturels à préserver: mangroves, récifs coralliens, lagons, forêt tropicale...

II. ... Marqués par des inégalités.

Les territoires ultramarins sont marqués par plusieurs inégalités :

- des inégalités par rapport à la métropole : le taux de chômage y est deux fois plus élevé (voire 3 fois à Mayotte), le PIB par habitant y est plus faible, le pourcentage de jeunes de 18 ans en difficulté pour lire y est 3 à 7 fois plus élevé, le coût de la vie, notamment pour les produits alimentaires, y est également plus élevé du fait de l'insularité et le taux de mortalité infantile y est également plus élevé. Les territoires ultramarins accusent donc un certain retard de développement par rapport à la métropole.

- des inégalités à l'intérieur de ces territoires : les écarts entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres y sont élevés (plus qu'en métropole) et, au sein de chaque territoire,

certaines zones sont plus en difficulté que d'autres. Ainsi, en Martinique, le centre de l'île est plus riche que le Nord ou le Sud.

Cependant, ces territoires, aidés par la France et l'UE, constituent des **îlots de richesse dans leur environnement** et sont donc attractifs. Ainsi, Mayotte accueille des migrants comoriens et la Guyane, des migrants du Brésil, du Suriname et d'Haïti.

III. Des aménagements pour réduire les inégalités.

L'État français et les collectivités d'outre-mer (DROM, CTU, COM...) mènent ensemble des projets pour réduire les inégalités :

→ **construction d'infrastructures pour désenclaver les territoires (routes, ponts, aéroport)** et le relier au mieux à la métropole ou aux territoires voisins.

Exemples : la Nouvelle Route du Littoral à la Réunion, un piste longue pour l'aéroport de Mayotte, le pont entre la France et le Brésil sur l'Oyapock à Saint-George.

→ Mieux relier les territoires d'outre-mer aux pays voisins, c'est aussi **s'insérer dans les organisations régionales** afin de permettre le développement de l'économie, et donc la création de richesses et d'emploi.

Exemple : « Interreg Caraïbes » permet la coopération de 40 pays et territoires dans les domaines de l'économie, de la santé, des énergies renouvelables, de la gestion de l'environnement et des risques naturels... La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin y sont associés.

→ La réduction des inégalités passe par le **développement d'activités économiques génératrices d'emplois et de revenus, notamment le tourisme**. Cela nécessite la construction d'hôtels ou la rénovation éco-responsable des hôtels existants, le développement de l'activité de croisière mais aussi la création de parcs nationaux pour valoriser le patrimoine naturel et culturel. Des labels permettent aux hôtels de s'inscrire dans le développement durable (label « clé verte » par exemple).

Exemple : la réserve naturelle de la Caravelle en Martinique

→ Réduire les inégalités, c'est aussi mener des projets pour **répondre aux besoins en logements, en écoles et assurer l'accès à l'eau courante potable, à l'électricité, aux télécommunications de tous**. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du développement durable.

Exemples : rénovation urbaine de plusieurs quartiers de Saint-Denis de la Réunion avec réhabilitation de logements (maisons ou immeubles), construction d'écoles, aménagements d'espaces verts, aménagements pour les transports doux.

Construction d'une centrale électrique biomasse dans le village de Cacao en Guyane pour répondre aux besoins croissants de la population. Cette centrale permet d'améliorer l'accès à l'électricité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de valoriser des ressources locales (bois issu des scieries locales et de parcelles gérées durablement).

→ **Les projets menés dans les territoires ultramarins sont financés par les collectivités territoriales, par l'État et par l'U.E. qui intègre ces territoire comme RUP (Région UltraPériphérique).**